

Paris, le 17/10/2019

Audience publique de questions prioritaires de constitutionnalité : le 6 novembre, le Conseil constitutionnel siège à Pau.

Après deux premiers déplacements à Metz puis à Nantes, en février et mai 2019, le Conseil constitutionnel siègera une nouvelle fois hors de ses murs, dans les locaux de la Cour d'appel de Pau, le 6 novembre prochain. Il tiendra son audience publique sur les questions prioritaires de constitutionnalité 2019-812 et 2019-813.

Cette troisième audience collégiale et publique hors les murs répond à la volonté du Président Laurent Fabius de faire connaître davantage le Conseil et ces « questions citoyennes » que sont les questions prioritaires de constitutionnalité.

L'audience est ouverte au public intéressé, qui est invité à se présenter **au plus tard à 14 h 30** à l'accueil de la Cour d'appel, place de la Libération. L'accès se fera dans la limite des places disponibles. Une inscription préalable à l'adresse suivante : [greffe\(at\)conseil-constitutionnel.fr](mailto:greffe(at)conseil-constitutionnel.fr), est préconisée.